



17 juillet 2015

**Jean Marc MARSOLLIER**  
Secrétaire général adjoint

**Monsieur Jean Pierre POLY**  
Directeur Général  
de l'ONCFS

**V/Réf. :**

**N/Réf. :** FSU-SNE/MFS/JMM 15.23

85 bis, avenue de Wagram  
75017 PARIS

**Objet :** transformation de postes IPC  
de catégorie B en catégorie C

Monsieur le Directeur général,

Nous découvrons dans la liste des postes à pourvoir du 09/07/2015 pour le cycle 2016-1 que vous avez ouvert les postes d'IPC aux Agents Techniques de l'Environnement.

2016-1 ATE 001	<b>ONCFS</b>	Direction Actions Territoriales	BMI permis chasser	40 minutes autour de la commune de RONCHOIS (76) - CT du 25/06/2014	Vacant	inspecteur permis de chasser poste à profil
2016-1 ATE 002	<b>ONCFS</b>	Direction Actions Territoriales	BMI permis chasser	40 minutes autour de la commune de ST MAXIMIN LA STE BEAUME (13) - CT du 25/06/2014	Vacant	inspecteur permis de chasser poste à profil
2016-1 ATE 003	<b>ONCFS</b>	Direction Actions Territoriales	BMI permis chasser	40 minutes autour de la commune de GLISY (80) - CT du 25/06/2014	Vacant	inspecteur permis de chasser poste à profil

Il s'avère qu'actuellement l'ONCFS a beaucoup de difficultés à trouver des candidats pour les 25 postes d'IPC dans le corps des Techniciens de l'Environnement (catégorie B) pour accomplir cette mission régalienne confiée à l'ONCFS par le MEDDE.

Afin de palier à ce déficit, vous avez proposés plusieurs pistes allant du détachement au recrutement en CDD... et enfin vous avez proposé d'ouvrir ces postes à des Agents Techniques de l'Environnement (catégorie C).

Faut-il rappeler que 103 postes de Techniciens de l'Environnement sont actuellement vacants, sur des postes et des missions tout aussi importants pour la préservation de la biodiversité que peut l'être l'examen du permis de chasser.

.../...

IPC est une mission de cat. B et nous l'avons largement démontré aux cours des négociations de 2010 et 2011 pour la reconnaissance des métiers de l'environnement. Ces revendications pour la reconnaissance des métiers et des missions des personnels de l'environnement sont toujours d'actualité.

Lors des CAP précédentes, certaines demandes de mutations de Techniciens de l'Environnement sur des postes d'IPC furent refusées, pour des raisons de « profils inadaptés » ! Si l'établissement avait préféré accepter les demandes avec une période d'essai et une formation professionnelle adaptée, une partie du déficit d'emploi aurait été comblé.

Dernièrement, lors du Comité Technique du 25 juin, dans le cadre de la restructuration de la DAT, vous avez présenté un document proposant une transformation de postes d'IPC pour confier cette mission à des Agents Techniques de l'Environnement.

Les représentants des personnels se sont exprimés en séance pour rappeler que nos revendications actuelles étaient une reconnaissance de nos missions pour à terme passer tous les agents de catégorie C en B.

Vouloir ramener la mission d'IPC au niveau de la catégorie C, c'est à nouveau accepter que toutes les missions puissent être réalisées en maintenant les agents de catégorie C et continuer à enfermer le corps des ATE pour quelques décennies encore dans cet état de fait.

A l'issue des échanges, vous avez mis au vote des représentants des personnels au CT la question suivante :

**Q2 : Etes vous d'accord pour que les agents de catégorie C expérimentés puissent faire fonction d'Inspecteur du permis de chasser, sur les postes restés vacants après deux appels à candidatures auprès des agents de catégorie B**

Avis émis	
2 voix Pour	(EFA) <b>CGC</b>
6 voix contre	( 3 SNE + 3 UNSA )

Le résultat du vote émis est très net, avec 6 voix sur 8, contre cette proposition d'élargir à la catégorie C les postes d'IPC.

Malgré cela, faisant fi de l'avis émis par les représentants des personnels de l'ONCFS, vous avez pris la décision de publier sur la liste de mobilité des ATE, 3 postes d'IPC sur les 6 vacants.

.../...

Peut-être aurez-vous des candidats pour ces postes, nous n'en doutons pas ! Mais ça ne règlera pas le problème de fond qui est du domaine de l'attractivité de cette mission et des conditions de travail.

Nous dénonçons le passage en force que vous faites pour ouvrir de façon pérenne cette mission d'IPC de catégorie B à des agents de catégorie C.

Si le Ministère de l'Ecologie considère que cette mission est prioritaire, alors qu'il commence par ouvrir les postes d'IPC aux lauréats du concours qui est en cours et sans plus tarder transforme les 150 postes d'ATE en TE promis en 2011 et ça résoudra en grande partie ce faux problème.

En tout état de cause, monsieur le Directeur Général, nous dénonçons fermement ce pis-aller que vous mettez en place pour combler une mauvaise gestion des personnels face aux missions demandées par notre tutelle. Nous mettrons tout en œuvre pour empêcher cette mascarade qui s'ajoute à beaucoup d'autres dossiers qui pourraient être de nature à déclencher des mouvements sociaux dès la rentrée.

Monsieur le Directeur Général, avec l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Marc MARSOLLIER

Secrétaire général adjoint  
SNE-FSU

**Copie à :**

*tous les personnels de l'ONCFS  
Paul DELDUC – DGALN MEDDE  
François Mitteau – DEB  
Cécile AVEZARD – DRH MEDDE*